



Communiqué de presse

6 juin 2002

CFR : Il faut reconnaître le génocide des Arméniens

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) s'est penchée sur la réponse donnée par le Conseil fédéral le 15 mai 2002 au postulat Vaudroz du 18.3.2002. Cette intervention parlementaire invitait le Conseil fédéral à prendre acte de la reconnaissance du génocide des Arméniens et à transmettre sa position par les voies diplomatiques usuelles. Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

La mission de la CFR concerne notamment la prévention : elle doit aussi contribuer à mettre la lumière sur les événements de nature raciste survenus dans le passé. C'est ainsi qu'en 1998, elle a accepté de patronner la publication : « Völkermord und Verdrängung ; Der Genozid an den Armeniern – die Schweiz und die Shoa » (existe seulement en allemand) . Lorsque le Conseil fédéral explique, dans sa réponse au postulat Vaudroz, que le dialogue permanent avec la Turquie doit viser à favoriser les droits de l'homme, la CFR salue cette intention, mais elle estime que ce dialogue ne doit pas occulter l'histoire. Il ne peut s'instaurer que sur la reconnaissance des souffrances passées et par conséquent sur l'explication du rôle assumé par chacun des acteurs. La volonté politique du Conseil national de reconnaître le génocide des Arméniens y contribue pour beaucoup. En condamnant ce génocide, le Conseil national s'acquitte également des obligations que la Suisse a contractées lorsqu'elle a ratifié la Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide (entrée en vigueur depuis le 6 décembre 2000 pour la Suisse).

Le monde politique a un rôle déterminant à jouer dans cette affaire et il ne saurait s'y soustraire. Il ne doit pas laisser aux spécialistes de l'histoire le soin de tirer les enseignements du passé ni aux tribunaux celui de décider quand il y a génocide.

C'est dans cet esprit que la CFR invite les membres de l'exécutif et du législatif à affronter la thématique du génocide des Arméniens et, en reconnaissant ce dernier, à ouvrir la voie à un dialogue constructif.

COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Doris Angst Yilmaz
Cheffe du secrétariat de la CFR
Tél. : 031 324 12 83; portable 076 426 59 50